Saint-Bonnet-près-Riom

Au cœur du pays brayaud

Le Petit Brayaud

Bulletin Municipal de Saint-Bonnet-près-Riom

numéro 2, avril 2021

La solidarité au cœur de l'action municipale

SOMMAIRE

Mot du maire 3

Vie communale 4-13

Environnement et mobilité 14-19

Vie sportive 20-23

L'intergénérationel et la solidarité 24

Vie culturelle 25

Paroles à nos associations 26-31

PERMANENCES DES ÉLUS

Monsieur le Maire : Tous les samedis du mois sur rendez-vous

Bernard GAILLOT : 1er samedi du mois

Aline FAURE : 2ème samedi du mois

Thierry BAILLARGEAT : 3ème samedi du mois

Véronique DE MARCHI : 4ème samedi du mois

Antonio MARQUES : 5ème samedi du mois

Billet du Maire et de la Majorité Municipale
ECOUTE, DIALOGUE et ACTION

Chère Brayaude, cher Brayaud,

Le printemps revient dans notre agréable village, dans nos rues, nos jardins et nos espaces verts.

Pour autant, le printemps 2021 ne sera pas comme les autres à cause de la Covid-19 qui continue de perturber nos vies.
J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent, en termes de santé bien sûr, mais aussi des effets la crise économique, de la fermeture de leurs établissements, de la baisse d'activité, des pertes d'emplois…

En ces temps difficiles, la solidarité doit être notre préoccupation première. C'est pourquoi le Centre Communal d'Action Sociale, avec un budget nettement revalorisé en 2021, sera vigilant et se tient plus que jamais à disposition de nos concitoyens.

Si nous devons agir dans un contexte financier toujours plus contraint, nous souhaitons maintenir une vision sur le long terme pour notre village, tout en répondant aux besoins nés de la crise sanitaire. Nous annoncerons donc prochainement des mesures de solidarité destinées à compenser le coût important de cette crise pour notre commune, que nous évaluons à hauteur de 36 000 euros depuis mars 2020 (achat de masques, de produits sanitaires divers, embauches à l'école pour respecter les protocoles sanitaires, manque à gagner des locations de salles…).
Le budget 2021, voté le 15 mars dernier, est un budget résolument tourné vers la jeunesse.

L'achat d'un bâtiment destiné à accueillir un foyer de jeunes, la création d'un city-park sur l'actuel terrain de basket, sont des mesures fortes à destination des jeunes générations brayaudes.

Le city park offrira la pratique d'un large panel d'activités sportives, il permettra à la jeunesse d'évoluer dans un esprit sain et sportif et sera un lieu de convivialité dans une zone délimitée et sécurisée.

Pour chacun de ces projets, nos jeunes ont donné leur avis, et nous les avons écoutés. Je remercie notamment Corinne BELARD et Antonio MARQUES qui ont beaucoup œuvré dans ce dialogue fructueux.

Nous avons conscience des frustrations qui sont les leurs à l'annonce inévitable de la suppression de la fête patronale 2020. J'en profite pour remercier sincèrement le Comité des fêtes pour sa participation active à nos différents échanges.

En attendant de nous retrouver, je vous laisse découvrir nos projets pour 2021 au fil des pages du « Petit Brayaud n°2 ».

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous assure de mes sentiments les plus dévoués.

Votre Maire,
Denis ROUGEYRON

EN BREF

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Le nouveau site internet de notre commune est désormais accessible. Il se veut moderne, ergonomique et simple d'utilisation afin que chacun puisse trouver les informations sans s'y perdre.

Vous trouverez le lien de la page Facebook de Saint-Bonnet-près-Riom pour que vous ne manquiez aucune information sur la commune.

D'ailleurs, les actualités sont renseignées au cœur du site. Notre commune, festive et forte d'événements, se verra donc mise en avant.

Vous pouvez vous rendre sur ce site en tapant le lien suivant : www.saint-bonnet-pres-riom.fr

Nous vous souhaitons une bonne visite et une bonne utilisation, ce site est le vôtre.

UN BRAYAUD À LA TÉLÉVISION

Nous adressons nos plus vives félicitations à David LEVADOUX pour sa magnifique interprétation dans le téléfilm « la Doc et le Véto » diffusé le 9 mars sur France 3. Il était aux côtés de Michel CYMES et Dounia COESENS.
Bravo David !

RECRUTEMENT D'UN(E) APPRENTI(E)

La commune de Saint-Bonnet-près-Riom envisage de recruter un (ou une) apprenti(e) pour les services municipaux à compter de début septembre.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Carole CERCY à la Mission locale de Riom (04 73 38 50 13 ou ccercy@mission-locale-riom.fr)

MISSION LOCALE
RIOM • LIMAGNE • COMBRAILLES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU (plan local d'urbanisme) ancien POS (plan d'occupation des sols) est une adaptation locale des règles nationales d'urbanisme (code de l'urbanisme). Il est élaboré par le Maire et adapté au territoire.

Le territoire de Saint-Bonnet est découpé en trois zones principales :

- les zones U dites urbaines où il est permis de construire, sous condition du respect du code de l'urbanisme et des dispositions particulières du PLU.

- les zones A dites agricoles à protéger, en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Secteur réservé au maintien ou à la restructuration des activités agricoles. Elles sont non constructibles à l'exception des exploitations agricoles ou équipements publics

- Les zones N dites naturelles à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique non constructibles par définition.

Le PLU communal deviendra PLUi soit intercommunal. Les dossiers d'urbanisme et les demandes de construction sont instruits par RLV service de l'intercommunalité, le maire restant décisionnaire.

Le plan de zonage actuel sera révisé pour l'échéance de juin 2022, il fera l'objet d'un prochain article du bulletin municipal puis sera consultable sur le site internet de la mairie.

ZONE CONSTRUCTIBLE POUR L'HABITAT

Uda : zone de centre ancien dans laquelle il est souhaitable de favoriser l'aménagement et la transformation des bâtiments existants, ainsi que l'intégration des constructions neuves en vue de conserver à ces lieux leur caractère et leur animation.

UG/UGa : destinée principalement à la construction d'habitations avec une occupation du sol modérée. Il est souhaitable de favoriser l'animation de ces quartiers par l'implantation de commerces.

Uc : destinée principalement à la construction d'habitations.

UI : destinée à l'activité économique artisanale de service.

UIs : destinée aux activités sportives.

ZONE AGRICOLE A VOCATION D'URBANISATION

AU : zone naturelle destinée à l'urbanisation future nécessitant une modification du PLU.

AUc : destinée à devenir Uc.

1AU/2AU : insuffisamment équipée et destinée à devenir Ug. La zone 1AUi destinée à devenir artisanale.

ZONE AGRICOLE

A : à protéger, nécessaire à l'activité agricole

ZONE NATURELLE

N : zone à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, ou de l'existence d'une exploitation forestière ou du caractère d'espace naturel.

Toute personne souhaitant déposer un dossier de construction, une demande de modification de bâti existant ou plus généralement réaliser tous travaux nécessitant le dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire, est invitée à consulter le site internet ou se déplacer à la mairie pour demander les renseignements nécessaires.
Contact mairie téléphone : 04 73 63 31 17 mail : mairie.stbonnetpresriom@orange.fr
Contact RLV service urbanisme : Téléphone : 04 73 67 11 00 mail : contact@rlv.eu

URBANISME

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

Tous travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer des surfaces de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir des ouvertures... sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation à la mairie sous peine d'infraction au code de l'urbanisme.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut d'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire. Ces formulaires sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou sur internet.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- Les aménagements intérieurs lorsqu'ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants

- Création de surface de moins de 5m²

- Les piscines de moins de 10m², hors sol tubulaires ou gonflables

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 5 à 20m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, abri de jardin, etc...)

- Modification de façade

- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante

- Création, remplacement ou suppression d'une fenêtre de toit (type Velux)

- Changement de destination de locaux existants (exemple garage en habitation, habitat en commerce ...)

- Construction ou modification de clôture

- Les piscines comprises entre 10 et 100m² et dont la couverture est inférieure à 1.80 m de hauteur

- Construction des équipements liés aux énergies nouvelles : climatisation, panneaux photovoltaïques... dès lors qu'ils modifient l'aspect extérieur

- Changement de portes, de volets, fenêtres dans le cas d'un changement de teinte de technologie ou de matériaux

- Réfection des toitures

Travaux soumis au permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle et de ses annexes de plus de 20m²

- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...) selon la surface.

- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou bureaux

- Les piscines dont la taille du bassin dépasse les 100 m² ou dont l'abri est supérieur à 1.80m.

D'une manière générale, dès lors qu'un projet de construction excédera 5m² de surface de plancher ou emprise au sol, une demande de déclaration préalable ou permis de de construire devra être déposée.

Le décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes a principalement pour effet de simplifier les procédures actuelles en relevant le seuil de déclaration préalable de 20m² à 40m², uniquement pour les projets d'extension des constructions existantes situées dans les zones U (urbaines) couvertes par un plan d'occupation des sols ou un plan local d'urbanisme.

Toutefois par extension de la règle précitée, les projets d'extension dont les surfaces totales (existant plus extension) dépassent les 150 m² resteront soumises à un permis de construire, et auront recours obligatoirement à un architecte.

Des sanctions lourdes...

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (article L480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Enfin, en cas de vente, les aménagements non déclarés ne pourront être inscrits dans l'acte notarié. En l'absence de Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, les futurs acquéreurs seront susceptibles de se désister à l'achat si les vendeurs ne sont pas en mesure de fournir ces documents ou de régulariser la situation.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte dans son nouveau local, au rez-de-chaussée de la Maison du Peuple, 10. avenue de Riom.
Rappel des horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 18h
Mercredi de 17h à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h

Nous tenons à votre disposition une sélection de documents (romans, BD, Mangas, albums jeunesse, romans à Large Vision, documentaires, ...) et proposons régulièrement des nouveautés.

Rappel : la bibliothèque est libre et gratuite. L'inscription se fait sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez emprunter 10 documents sur une durée de 4 semaines.

Pour nos lecteurs seniors, qui ne peuvent venir jusqu'à nous, nous proposons de mettre en place un service de portage de documents à domicile. Vous pouvez nous contacter aux horaires et jours d'ouvertures de la bibliothèque au 04.73.97.06.74

Mail : bib.stbonnet@rlv.eu
Site : reseaubibliothequesriom.rlv.eu

UN NUMÉRO VERT « RLV VACCINATION » POUR FACILITER L'ACCÈS AU VACCIN

0 805 29 97 97

Afin d'accompagner le lancement de la campagne de vaccination sur le territoire, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans a lancé un Numéro Vert « RLV Vaccination », afin de répondre aux demandes de la population, aider à la prise de rendez-vous et orienter les habitants.

« RLV Vaccination » EN PRATIQUE :
-> Ouverture du centre de vaccination de RIOM (Salle DUMOULIN) à partir de lundi 25 janvier sur RDV uniquement -> Réservé aux personnes de 75 ans et +, personnes à « haut risque » face à la Covid-19 ou personnels de santé

-> RDV sur la plateforme Doctolib sur www.doctolib.fr

-> Numéro vert 0 805 29 97 97 accessible à partir du 25 janvier - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h →Plus d'infos sur www.rlv.eu

-> Plus d'infos sur la stratégie vaccinale nationale sur www.sante.fr et sur www.solidarites-sante.gouv.fr

AMÉNAGEMENT

RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE

Après l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie où ont été implantés les bureaux du secrétariat afin de permettre à tous les concitoyens une accessibilité maximale, c'est au tour de l'étage de la mairie d'avoir vu une totale refonte des locaux.
Ces travaux ont été pris en charge par les employés communaux qui ont démontré une fois de plus leur polyvalence et leur implication.
Vous pourrez constater lors de vos passages en mairie la modernisation de celle-ci

Rappel des horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie :

Lundi : 14h à 17h
Mardi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Vendredi : 9h à 12h
Samedi : 9h à 11h

Rappel des horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :

Lundi : 9h à 12h
Mardi : 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h
Jeudi : 14h à 17h
Vendredi : 9h à 12h

AVANT

APRÈS

UN NOUVEAU PARKING POUR L'ÉCOLE

Les anciens courts de tennis, rue Jean Bouquet construits en zone résidentielle ont été démolis. Les nouveaux sont aujourd'hui implantés avec les installations sportives.

L'espace ainsi libéré a permis la construction d'une aire de stationnement et la dépose en toute sécurité des élèves de l'école CHAUTY.

La voirie de desserte donne accès à deux nouvelles parcelles destinées à l'habitation et désenclave une troisième parcelle. Le montant des travaux est de 117 957, 40 €. Il a été cofinancé par RLV, le SIEG et le produit de la vente des parcelles.

EMBELLISSEMENT ET ENTRETIEN

CHEMINEMENT PIÉTONNIER

Le « chemin de l'enclos », bien connu des promeneurs de Saint-Bonnet et des habitants du quartier comme raccourci pour aller en centre-bourg, a fait peau neuve.

En effet le revêtement dans sa partie la plus pentue représentait un réel danger pour les personnes âgées ou peu attentives du fait de sa structure. Ce chemin a donc été borduré et recouvert d'un béton désactivé du meilleur effet.

De plus le carré de vigne planté il y a quelques années fait l'objet d'un entretien et d'un taillage régulier par les employés communaux ce qui apporte un côté champêtre bien agréable à ce chemin.

AVANT

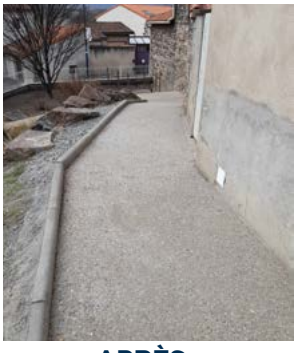

APRÈS

LE PRINTEMPS : MOMENT DE TAILLE ET DE PLANTATIONS

Comme le prévoit le plan tri annuel, la commune a procédé ces derniers jours à la plantation d'arbres d'essences variées au groupe scolaire, au stade et sur le parvis de l'église.

Ces plantations seront suivies d'une seconde vague à l'automne pour la Sainte Catherine comme le veut la tradition.

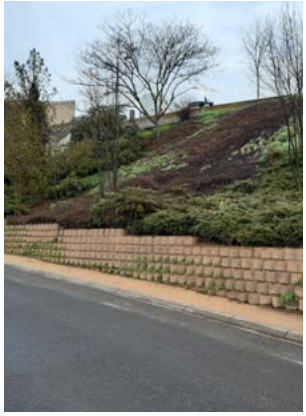

ENTRETIEN AU STADE

Les employés communaux ont, entre autres, dans leur mission l'entretien des terrains du complexe Paul Bosse.

Pour ce faire, tous les ans ils procèdent à l'aération de ceux-ci avec du matériel spécifique de la ville de RIOM, à l'apport de gazon et d'engrais afin d'obtenir les belles pelouses donnant toute satisfaction aux utilisateurs.

En ce moment, plusieurs tonnes de sable de rivière sont répandues sur les deux terrains afin de rendre plus souples et plus « aérées » les pelouses lorsqu'elles seront arrosées par les giboulées de printemps.

CAMPAGNE DE BROYAGE

Les 8 et 9 mars a eu lieu sur la commune une campagne de broyage des déchets verts avec l'appui des employés communaux ; cette opération organisée par la mairie avait trois raisons d'être :

1. permettre gratuitement aux habitants de la commune de broyer leurs déchets verts et de récupérer leur broyat.

2. éviter, en prévention, les dépôts sauvages sur la commune qui polluent notre environnement.

3. rendre service en évitant les déplacements en déchèterie.

A noter que cette opération n'aurait pu se dérouler sans l'appui du SBA qui a mis à disposition gratuitement un broyeur.

Une telle opération se déroulera à nouveau à l'automne ; les dates retenues vous seront annoncées sur le site de la mairie.

MARCHE ET DÉMARCHE CITOYENNE !

En cette période sanitaire difficile, toutes les activités se tenant en salle ont été suspendues ce qui a mis en sommeil l'activité de certaines commissions. Ne voulant pas rester inactives, 2 élues ont décidé de s'investir dans un domaine en plein air.

Lors d'après-midis ensoleillés, elles ont joint l'utile à l'agréable en alliant promenade et nettoyage des rues et chemins de Saint-Bonnet. Voici en image un aperçu de ce qu'elles ont récolté en seulement quelques après-midis. L'objectif était de rendre nos rues et chemins de promenade plus agréables à tous. La nature est précieuse, respectons-là.

LES DÉJECTIONS CANINES

Nous constatons encore trop de déjections canines dans les petits espaces verts de notre centre bourg, et même sur les trottoirs proches des commerces. Des distributeurs de sacs et des poubelles ont été ajoutés dans la commune.

Soyez responsables de votre animal de compagnie dans sa globalité et plus respectueux de vos voisins.

« ASSUMER SES RESPONSABILITÉS C'EST PLUS DE PROPRETÉ »

TRAVAUX

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AVENUE DE LA LIBÉRATION

A la suite de plusieurs gros orages, l'eau de ruissellement en provenance de la voirie a provoqué des inondations sur les propriétés en contrebas.

Afin de pallier ce désordre, la commune a décidé de faire réaliser des travaux d'assainissement pluvial, sur la section de voirie concernée.

En collaboration avec la Communauté d'agglomération RLV, la commune a confié ce projet au bureau d'étude Géo Conception.

Les eaux de voirie seront canalisées et dirigées vers des bouches avaloirs. Elles seront alors conduites au moyen de canalisations de diamètre 300mm vers le fossé en sortie d'agglomération.

En prévision de l'aménagement futur de la rue, le trottoir sur l'emprise des travaux sera aménagé et revêtu.

Le coût total des travaux est de :
88 338 €
Co-financement Département :
23 283 €
RLV (50% sur l'assainissement) :
23 261 €
Reste à charge de la commune :
41 794 €

FINANCES

UN POINT SUR LES FINANCES DE NOTRE COMMUNE

Le conseil municipal s'est réuni le 15 mars dernier pour voter le budget 2021 ainsi que le compte administratif 2020. Le résultat excédentaire de 2020 s'élève à 142 557, 33 €. Nous observons que notre Capacité d'Auto Financement nette progresse et passe de 25 781 à 45 358 €. En 2020, la commune a fait le choix de ne contracter aucun emprunt. Par conséquent, cette décision a permis d'améliorer la capacité de désendettement.

Malgré la crise sanitaire et économique, la majorité a décidé de ne pas augmenter la fiscalité pour les habitants. De plus, la commune de Saint-Bonnet-près-Riom a établi son budget 2021 en recherchant la stabilité et la rigueur budgétaires.

Les projets retenus sont la création d'un City Park, la vidéo protection, l'agrandissement du groupe scolaire, l'achat d'un local afin de stocker le matériel et les véhicules des services techniques, l'aménagement du rond-point Nord, une salle à destination des jeunes...

Nous prioriserons les projets en fonction des subventions qui nous seront octroyées, afin d'éviter le recours à un emprunt trop important.

TRIBUNE LIBRE

Pour aller à l'essentiel, concernant ce début de mandat, nous tenons d'abord à en signaler le positif :

- la mise en conformité / accessibilité du secrétariat de Mairie, c'était dans notre programme ;
- le transfert de la bibliothèque à la Maison du Peuple , nous l' avions aussi proposé ;
- la création d'une commission des finances à notre demande insistante ;

Néanmoins, il nous paraît important de souligner des incohérences répétées dans la gestion des projets.
Annonces de campagne ou promesses hâtives ? Manque d'anticipation ou d'études de faisabilité ?
Toujours est-il que :

- le service des cartes d'identité présenté comme un acquis avant les élections a été abandonné, après achat du matériel ;
- le projet largement annoncé d'une aire de jeu pour enfant s'avère plus compliqué que prévu à réaliser ;
- le projet du rond point nord est en but à des désaccords fonciers importants , à la veille du début des travaux ;

La définition des priorités est surprenante, la réalisation de travaux à la hâte l'est tout autant :

- travaux de transformation de la Place, très onéreux et non urgents (nombreuses rues du bourg à sécuriser) ;
- réalisation d'un trottoir en gravier inadapté avenue de la Libération (Merci pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite) ;
- revêtement de la rue des Caillots qui commence déjà à se déliter ;

Nous demandons l'élaboration , comme promis, d'un plan pluriannuel d'investissements pour une meilleure anticipation et un meilleur chiffrage des projets.

En plus de cette tribune libre, les élus et membres de « Demain avec Vous », ne manqueront pas d'argumenter plus amplement les propos ci-dessus par leurs propres moyens. Nous espérons bien sûr que la situation sanitaire nous permettra de vous convier à notre assemblée générale dès que possible.

Auvergne Auto Lavage
Centre de lavage Mouss-Auto
A St-Bonnet-près-Riom - ZA du Grand Chirol
Pour laver votre véhicule en toute simplicité

GEO CONCEPTION
Géomètre Expert – Bureau d'études
9 Ter, avenue de Châtel-Guyon
63200 RIOM
Tél. 04 73 86 25 15
E-mail : accueil@geo-conception.fr
Site : www.geo-conception.fr

auvergneviande
BOUCHERIE • CHARCUTERIE • TRAITEUR • SALAISONS
DÉTAIL • GROS • DEMI-GROS
32, Faubourg de la Bade • 63200 Riom
Tél. 04 73 38 21 69 • Fax 04 73 38 86 28
auvergne-viande@wanadoo.fr
www.auvergneviande.com
Jean De Auvergne Viande

E.LECLERC
Espace Mozac
Direction VOLVIC

ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MOBILITÉ

Vous avez été très nombreux à répondre à l'enquête Mobilité que nous vous avions adressée à l'automne, et nous vous remercions vivement de votre participation. 114 questionnaires ont ainsi pu être analysés, pour 327 habitants soit environ 15% de la population de notre commune. Les résultats sont donc très représentatifs de vos modes et lieux de déplacements actuels, ainsi que de vos attentes en termes de mobilité.

STRUCTURE DES FOYERS

Composition des foyers		
Nb de pers./foyer	**Nb foyers concernés**	**% de foyers**
1	10	8,8%
2	45	39,5%
3	17	14,9%
4	36	31,6%
5	4	3,5%
6	2	1,8%
Total	**114**	**100,0%**

86% des foyers hébergent de 2 à 4 personnes, et près de 9% sont composés de personnes seules.

Age des personnes composant le foyer		
Tranche d'âge	**Nb personnes concernées**	**% des personnes**
< ou = à 5 ans	20	6,1%
entre 6 et 10 ans	19	5,8%
entre 11 et 17 ans	33	10,1%
entre 18 et 25 ans	40	12,2%
entre 26 et 39 ans	36	11,0%
entre 40 et 59 ans	108	33,0%
entre 60 et 74 ans	58	17,7%
> ou = à 75 ans	13	4,0%
Total	**327**	**100,0%**

Plus de la moitié des répondants ont entre 40 et 74 ans, les mineurs représentent 22% des foyers ayant répondu à l'enquête.

EQUIPEMENT EN MOYENS DE LOCOMOTION

Moyens de locomotion des habitants			
Type de moyen de locomotion	**Nb personnes concernées**	**% des habitants**	**% par segment**
Automobile (hors utilitaire ou véhicule propre)	205	62,7%	70,9%
Véhicule utilitaire (camionnette, van...)	20	6,1%	
Véhicule "propre" (électrique, hybride, gaz...)	7	2,1%	
Moto (minimum 80 cm3)	20	6,1%	7,3%
Cyclomoteur (maximum 50 cm3)	4	1,2%	
Vélo sans assistance électrique (route, VTC, VTT...)	207	63,3%	68,2%
Vélo avec assistance électrique (route, VTC, VTT...)	16	4,9%	
Divers : trottinette, cheval, hoverboard, rollers, marche...	17	5,2%	
Total moyens de locomotion	**496**	**151,7%**	
Rappel nombre d'habitants	327		

Il y a 78 véhicules motorisés (autos, motos et assimilés) pour 100 habitants à Saint-Bonnet, c'est beaucoup mais assez classique pour une ville semi-rurale.
Le taux d'équipement en moyens de locomotion « mobilité douce » (vélos et assimilés) est de 68%, cela représente un fort pourcentage.

LIEUX ET FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENTS HORS COMMUNE

(plusieurs réponses possibles, 3 points pour une fréquence au moins 2 fois/semaine, 1 point pour une fréquence maxi 1 fois/semaine)

Les déplacements fréquents hors commune vont en priorité vers Riom, puis vers trois autres zones : agglomération clermontoise, Châtel-Guyon, et Mozac.

Lieux de déplacements des habitants		
Zones	**Nb de déplacements**	**% des réponses**
Riom - Ménétrol	264	28,7%
Châtel-Guyon	147	16,0%
Volvic	34	3,7%
Secteur Mozac - Enval - Marsat	144	15,7%
Secteur Loubeyrat - Manzat - Les Ancizes	28	3,0%
Secteur Châteaugay - Ladoux - Cébazat	36	3,9%
Clermont-Ferrand - Agglomération clermontoise	166	18,1%
Secteur Combronde - Davayat - Chambaron sur Morge	61	6,6%
Secteur Aigueperse - Gannat - Randan - Vichy	30	3,3%
Autre secteur : Ennezat...	9	1,0%
Total lieux de déplacements	**919**	**100,0%**

ABONNEMENTS ET TRANSPORT PARTAGÉ

Abonnements de transport	
Type d'abonnements	**Nb foyers concernés**
Abonnement de train	17
Abonnement d'autobus (RLV, T2C...) ou d'autocar (Transdôme...)	22
Télépéage	5
Total abonnements	**44**

15% des foyers ayant répondu ont un abonnement de train, et 19% un abonnement de bus.

Utilisation d'autres transports partagés	
Type de transport partagé	**Nb foyers concernés**
Plateforme de covoiturage (Blablacar...)	39
Plateforme de ligne de bus nationale ou internationale (Flixbus...)	29
Autre type de transport partagé : covoiturage travail...	7
Total d'utilisation de transport partagé	**75**

Par ailleurs, 54% des répondants estiment ne pas être suffisamment informés des possibilités d'offres de transport.

ATTENTES ENVERS DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ

Attentes envers des solutions de mobilité		
Type de solution de mobilité	**Nb de choix pondéréNb de choix pondéré**	**% des choix**
Créer un axe cyclable sûr et de qualité entre St-Bonnet et Riom (pour aller à la gare, centre-ville, Cerey, collèges/lycées...), par exemple en implantant route d'Orléans une piste cyclable en voie partagée	358	21,9%
Obtenir un tarif préférentiel ou la gratuité pour la section d'autoroute entre Riom et le péage de Gerzat	327	20,0%
Créer d'autres axes cyclables reliant St-Bonnet aux communes avoisinantes (Châtel-Guyon, Yssac, Davayat...)	219	13,4%
Augmenter la fréquence des bus vers Riom (scolaires et autres)	149	9,1%
Créer une plateforme gratuite de covoiturage dédiée aux habitants de St-Bonnet	104	6,3%
Créer une ligne de bus (matin et soir) desservant Riom - Châteaugay/Ladoux - Clermont-Ferrand	78	4,8%
Obtenir une aide importante des collectivités pour l'achat d'un véhicule propre (électrique, hybride, hydrogène...)	76	4,6%
Obtenir une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique	75	4,6%
Améliorer la qualité des services ferroviaires (ponctualité, confort des TER, facilité d'embarquer son vélo, infos voyageurs...)	64	3,9%
Améliorer la fréquence des liaisons ferroviaires depuis Riom (vers Clermont-Ferrand, Vichy...)	56	3,4%
Passer l'ensemble de l'axe routier du contournement de Riom à 4 voies (vers Enval, Mozac, Marsat...)	53	3,2%
Améliorer l'accès et les possibilités de parking automobile au niveau de la gare de Riom	40	2,4%
Installer dans St-Bonnet une (des) borne(s) de recharge pour véhicules électriques	26	1,6%
Autre proposition, merci de préciser :	13	0,8%
Total des propositions	**1638**	**100,0%**

(5 choix possibles : 5 points pour choix 1, 4 points pour un choix 2, etc.)

Deux propositions sont plébiscitées : créer un axe cyclable sûr vers Riom, et obtenir un tarif préférentiel pour la section d'autoroute Riom-Clermont. Ensuite, beaucoup d'autres solutions très variées intéressent les habitants de Saint-Bonnet pour une amélioration de l'offre de mobilité ; ces propositions concernent les vélos, les bus, l'automobile ou le train.

SYNTHÈSE

Le nombre élevé et la qualité des réponses apportées à cette enquête permettent de bien comprendre les principales attentes des habitants de Saint-Bonnet. Certaines solutions de mobilité sont déjà en projet, d'autres restent entièrement à construire. La plupart de ces actions sont très structurantes, elles mobiliseront beaucoup de ressources et se prévoient sur du long terme.

Mais vos réponses vont permettre à la Municipalité d'orienter ses actions et de dégager des priorités. Les élus iront porter ces attentes auprès des divers organismes et entreprises concernés, et notamment RLV et le Conseil Départemental.
Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée des projets.

ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉ

DÉCHARGES SAUVAGES À SAINT-BONNET

Le territoire de notre commune est parsemé, ici et là, de plusieurs dépôts sauvages de déchets de nature diverse. La Municipalité a pour ambition d'éliminer tous ces dépôts sauvages au cours de la mandature actuelle, afin de rendre notre commune plus agréable à vivre et éviter les nuisances liées à ces dépôts.
L'objectif est de travailler en concertation avec les personnes ou entreprises concernées, afin de les aider à trouver des solutions alternatives à ces dépôts sauvages.

RAPPEL JURIDIQUE

Rappel juridique sur les déchets et les décharges sauvages

En vertu de l'article L 541-1-1 du Code de l'environnement, le déchet est toute substance ou objet dont le propriétaire veut se défaire.

La loi impose de se débarrasser de ses déchets dans les lieux autorisés uniquement. Toute personne qui jette ses déchets sur un terrain privé ou public ou sur la voirie publique est donc passible de sanctions. C'est ce que l'on appelle la décharge sauvage.

On distingue deux types principaux de décharges sauvages :

1) Les dépôts de déchets verts : les plus courants et les plus volumineux sur notre commune, on en retrouve dans les chemins, fossés, terrains non-construits ou agricoles…

2) Les autres décharges sauvages : gravats, ordures ménagères, encombrants, etc.

Les premiers génèrent des nuisances principalement visuelles et olfactives (mais ils engendrent quelques nocivités supplémentaires), les seconds sont en outre potentiellement très dangereux pour l'environnement (pollution des sols notamment) ainsi que pour la santé humaine ou animale.

PLAN D'ACTION MUNICIPAL

Il va se dérouler en plusieurs étapes.

1) Recensement :
Un inventaire des principales zones concernées a été dressé. Cet état des lieux sera régulièrement mis à jour.

2) Arrêté Municipal :
Un arrêté a été pris en ce début d'année. Même si l'objectif premier n'est pas de sanctionner financièrement les contrevenants, il fixe un cadre légal et un rappel à la règlementation (voir p. 18-19). Il est également consultable sur le site internet de la commune et affiché en mairie.

3) Concertation avec les professionnels :
La Municipalité va en priorité rencontrer les acteurs professionnels susceptibles de générer des décharges sauvages. Cela concerne notamment les artisans, agriculteurs, professionnels des espaces verts (paysagistes)... Ces entreprises peuvent être installées à Saint-Bonnet, mais également à l'extérieur (elles viennent sur notre commune déposer des déchets de manière ponctuelle ou régulière).

Les premières discussions ont déjà eu lieu. Après un rappel légal sur leurs obligations, l'objectif premier est de bien comprendre les raisons de ces dépôts. Puis de chercher avec eux les meilleures options permettant d'éviter ces dépôts à l'avenir.

Une concertation sera également engagée avec les représentants de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur notre commune.

4) Alternatives aux dépôts sauvages :
Pour les déchets verts nous rappelons que le brûlage est strictement interdit, brûler 50kg de végétaux verts équivaut à autant de rejets de particules que 13 000km parcourus par un véhicule diesel. Il y a trois possibilités :

- Compostage,
- Broyage,
- Apport en déchèterie.

Pour les autres déchets l'apport en déchèterie est obligatoire, cela permettra un traitement avec le moins de nuisances possibles pour l'environnement.

Les déchèteries sont gérées par le SBA; vous pouvez trouver leurs adresses et horaires sur www.sba63.fr ou par tél. au 04.73.647.444. Ces déchèteries sont payantes pour les pros, gratuites pour les particuliers.

La Municipalité a également souhaité aider les habitants à pouvoir mieux gérer leurs déchets verts. Une première action de broyage collectif a été organisée par les employés communaux les 8 et 9 mars. Chaque habitant a pu apporter ses taillis (branchages, coupes d'arbustes) au stade, les employés les ont broyés, et chacun a pu récupérer s'il le souhaitait son broyat pour pouvoir pailler son jardin.

Cette opération sera renouvelée à l'automne pendant la période de taille d'arbres, nous vous préviendrons en amont des dates et modalités.

2021-027

Commune de Saint-Bonnet-près-Riom

6-1

ARRETE N° 23/2021

REGLEMENTANT LES DEPÔTS SAUVAGES DE DECHETS ET ORDURES SUR LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-RIOM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 635-8, et R 644-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1, et L 1312-2 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Considérant qu'il est fréquemment constaté que les dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement,

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants,

Considérant que les habitants ont en outre accès aux déchetteries du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), situées à Riom et à Châtel-Guyon,

Considérant qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la santé et la salubrité publiques en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur,

Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après en mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances,

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : Les dépôts sauvages des déchets (notamment déchets verts, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune.

Article 2 : Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé et à la salubrité publiques est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3 : En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai déterminé. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, pourra être retenu pour responsable le propriétaire du terrain sur lequel seront constatés le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères, qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se sera abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence. Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination du dépôt de déchets ou de la décharge brute d'ordures ménagères dans le délai imparti, il y sera procédé d'office aux frais du responsable.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 633-8, R 644-2 allant de la 1ère à la 5ème classe selon la nature de la contravention.

Article 5 : La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1242 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharges venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 6 :

- M. le Commandant de Gendarmerie de Combronde
- M. Le Maire de la commune de Saint-Bonnet-près-Rom

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à Saint-Bonnet-près-Riom, le 27 janvier 2021.

LE MAIRE,

MAIRIE DE ST-BONNET-PRES-RIOM (Puy-de-Dôme)

Denis ROUGEYRON

TENNIS CLUB DE SAINT-BONNET

venez profiter des nouvelles installations du TENNIS CLUB de SAINT-BONNET

Cette nouvelle saison sportive sera encore très particulière suite à la situation sanitaire que nous subissons tous, mais malgré tout, le tennis peut encore se pratiquer en extérieur, sous respect du protocole sanitaire mis en place par la Fédération de tennis.

La compétition «championnats Sénior+» a débuté au mois d'octobre et s'est arrêtée après 3 rencontres qui ont permis à notre équipe d'être pour le moment bien classée. Les deux journées restantes devraient se dérouler avant la fin de la saison.

Les entrainements adultes, école de tennis et mini-tennis ont lieu le plus souvent possible en fonction des annonces gouvernementales et de la météo, encadrés par Laurann et Catherine.

La suite de la saison, en espérant une amélioration de la situation sanitaire, devrait permettre au Tennis Club de Saint Bonnet d'engager ses équipes (1 équipe dames en entente et 3 équipes hommes) dans les différents championnats de printemps

A cette compétition vont s'ajouter :

- Les compétitions pour les jeunes, plateaux et TMC, de niveau ROUGE (13/03), ORANGE (27/03), puis VERT (22/05).
- Le tournoi open et homologué FFT du club, du lundi 7 juin au dimanche 27 juin 2021, tournoi ouvert aux licenciés de 4ième série (NC à 30/1), ainsi qu'au 3ième série (classés 30 à 15/3). Ce tournoi se déroule sous forme de poules de trois joueurs pour la 4ième série (deux matchs minimum). Pour vous inscrire, donnez votre nom, prénom, date de naissance, téléphone (fixe et portable), adresse mail, classement, numéro de licence, club, disponibilités et indisponibilités, au 06-14-48-86-09, ou 06-73-15-14-57 ou à l'adresse mail du club tc.saintbonnet@fft.fr

- L'animation «Tennis Pour Tous», fête de l'école de tennis du club (date à fixer). Ce rassemblement permettra, autour de jeux et de petits matchs, de récompenser et de remercier petits et grands pour leur participation et disponibilité tout au long de cette année tennistique.

- Le tournoi interne 2021, qui se déroulera pendant le mois de juillet, avec animation et repas de clôture de la saison le jour des finales.

- La période «Carte ETE 2021» qui permet à des non licenciés au tennis, de découvrir notre sport et d'avoir accès aux courts, pendant les mois de juin à aout. Tarifs de la carte ETE individuelle sur le site du club.

Pour plus d'informations, contacter un membre du bureau du club ou consulter notre site internet http://club.fft.fr/tcsaintbonnet/

LE CSSB FOOT,

COMME UN GRAND NOMBRE D'ASSOCIATIONS, TRAVERSE UNE SAISON SANS MATCH NI MANIFESTATION.

Le Président, l'ensemble des dirigeants, éducateurs, entraineurs, joueurs, joueuses, et bénévoles tiennent à remercier, d'une part, ses partenaires qui ont renouvelé leur confiance en ayant accepté d'être présent sur l'habituel calendrier et, d'autre part, les généreux donateurs du village qui ont déposé des chèques suite à la distribution des calendriers.

Grâce au soutien des uns et la générosité des autres, le club devrait assurer un fonctionnement à peu près normal cette fin de saison.
Si les conditions sanitaires le permettent, nous tenterons d'organiser le tournoi jeunes du 1er mai, le challenge GAILLOT du 19 juin ou bien encore la diffusion des matchs de l'Euro.
L'anniversaire des 80 ans du club sera quant à lui repoussé à 2022.
Une tombola pourrait être organisée par le club en mars ou avril.
Nous espérons sincèrement revoir au plus vite nos sympathisants et partenaires au stade Paul BOSSE.

VIE SPORTIVE

L'OSB

Commencé en septembre de l'an dernier, le championnat de « Promotion d'Honneur » dans lequel l'OSB évolue a été arrêté, ajourné puis définitivement suspendu le 26/02/2021.

Réduits aux seuls entraînements sans contact, les joueurs piaffent d'impatience de pouvoir pleinement pratiquer leur sport et de retrouver le plaisir de la compétition dès que la situation sanitaire le permettra.

L'équipe dirigeante œuvre pour que cette reprise s'effectue dans les meilleures conditions possibles, un effort important est prévu pour renforcer la sécurité des joueurs avec le renouvellement de matériels d'entraînements devenus quelque peu vétustes.

Le projet porté par l'OSB de la mise en place d'un panneau d'affichage du score au stade Paul BOSSE a pu se réaliser en partenariat avec la commune et le CSSB.

Un grand « merci » à tous, joueurs, entraîneurs, supporters, sponsors pour votre investissement sans faille et vos marques de soutien au cours de ces derniers mois.

A très bientôt au stade....

Panneau d'affichage du score stade Paul BOSSE

Quelques membres de la génération 95/96

LE RUGBY N'EST PAS UN SPORT COMME LES AUTRES.

Cette saison 2020 -2021 a débuté dans un contexte de crise sanitaire.

Mais nous savons que la pratique sportive est essentielle pour le bien-être et l'équilibre de chaque enfant. C'est la raison pour laquelle nous avons dû nous adapter, et avons tout mis en œuvre pour assurer une continuité des entrainements dans le respect des protocoles liés aux règles sanitaires et adaptés à notre sport par la FFR, avec qui nous sommes en lien permanent.

Cette période nous est apparue d'autant plus importante pour maintenir le lien avec nos licenciés, ce lien si cher au Rugby.

Le Rugby, il doit reposer sur des valeurs essentielles, telles que la solidarité, la fierté et le respect.

L'adhésion des joueuses et joueurs à ces valeurs est primordiale et indispensable avant, pendant et après le jeu. L'école de rugby doit permettre à chaque enfant, fille et garçon, qui la fréquente de prendre plaisir, de s'épanouir, de grandir et de s'engager au sein d'une vie de groupe.

Soudés dans la victoire comme dans la défaite, courageux, fiers et humbles, les joueuses et joueurs vivront des moments forts, voire inoubliables. Tel est le sens de notre slogan :

« École de rugby, école de la vie ».

L'école de rugby Ovalimagne définit la politique sportive de son école en accord avec son projet sportif pédagogique.

Votre enfant est accueilli dans une structure organisée. Il est pris en charge par des éducateurs formés pour l'apprentissage et le perfectionnement du rugby au regard de son âge et de son niveau. Ses participations aux entraînements, aux matchs et tournois, ainsi qu'aux animations diverses, lui apprennent le respect des règles de vie et de l'éthique.

Certaine que l'école de rugby représente l'avenir de nos clubs, je vous assure de tout l'engagement de l'ensemble du club pour l'amélioration continue de la prise en charge de votre enfant.

La Présidente
Céline LACOTE

CATÉGORIES	TRANCHE D'ÂGE	JOURS ET HORAIRES*
Les 1er pas	- de 6 ans (2015/2016*) Nés entre le 1er janvier et le 30 juin 2015	Samedi de 10h à 11h30
Les jeunes pousses	- de 8 ans (2014/2013)	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 10h à 11h30
Les poussins	- de 10 ans (2012/2011)	Mercredi de 17h30 à 18h30 Samedi de 10h à 11h30
Les benjamins	- de 12 ans (2010/2009)	Mercredi de 17h à 18h30 Samedi de 10h à 11h30
Les minimes	- de 14 ans (2008/2007)	Mercredi de 18h00 à 19h30 Vendredi de 18h00 à 19h30
Les cadets	- de 16 ans (2006/2005)	Mercredi de 18h30 à 20h30 Vendredi de 18h30 à 20h30
Les juniors	- de 19 ans (2004 à 2002)	Mercredi de 18h30 à 20h30 Vendredi de 18h30 à 20h30

Ils ont lieu au stade d'Ennezat et Saint Bonnet près Riom pour U6 à U12, au stade d'Ennezat et Combronde pour les U14. Les horaires sont donnés à titre d'information, ils peuvent être amenés à être modifiés dans l'année par les dirigeants afin de les adapter au mieux à chaque catégorie.

L'INTERGÉNÉRATIONNEL ET LA SOLIDARITÉ

LE CCAS : ESSENTIEL À SAINT-BONNET !

LA COLLECTE SOLIDAIRE DU CCAS EN FÉVRIER 2021.

Gros succès pour le week-end de solidarité organisé par les CCAS le 6 et 7 février. Les membres du CCAS avaient imaginé rendre service aux habitants de la commune tout en aidant des associations dans leur mission. En leur présence, la salle des fêtes était donc ouverte le samedi toute la journée et le dimanche matin pour collecter des vêtements et des denrées alimentaires non périssables. Les vêtements ont été portés à l'association « Les mains ouvertes » de Gerzat. Nous avons été chaleureusement remerciés par Mr MESNIL, responsable de l'association, pour ce don volumineux de 3 camions, qui correspondait au besoin de leur activité afin d'aider des personnes en situation de précarité. En retour, l'association nous a fait don de livres pour enfants qui ont été remis aux écoles.

Un échange fort sympathique.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, pas moins de 322 kg ont été collectés par les « Restos du cœur » antenne de Riom. Leur directrice Mme CATHELAT nous a aussi vivement remerciés pour l'élan de solidarité qui leur a été destiné. Actuellement les « Restos du cœur » nous ont dit manquer de vêtements d'hiver pour les enfants. Si toutefois vous triez de nouveau vos placards au printemps, vous pouvez leur apporter au 2 rue Antoine CAUX à Riom.

Les membres du CCAS remercient tous les donateurs qui ont participé à la réussite de ce week-end.

REPAS DES AINÉS : FORMULE 2021 À EMPORTER !

Bien désolés de ne pouvoir organiser le traditionnel repas dansant destiné à nos ainés, les membres du CCAS se sont adaptés aux règles sanitaires de la pandémie. Une distribution de repas en formule « à emporter » accompagnés d'une rose pour les dames s'est tenue devant la salle des fêtes, le matin du dimanche 24 Janvier 2021.En cette matinée glacée, 225 repas précommandés ont été distribués au grand bonheur des bénéficiaires. Pendant ce temps d'autres membres du CCAS ont assuré un certain nombre de livraisons des repas à domicile avec un véhicule équipé de caissons isothermes. La distribution des repas a été complétée par une remise d'information sur la vaccination contre la Covid-19 avec un numéro vert d'appel. Les personnes résidant en EHPAD n'ont pas été oubliées, des colis contenant des produits d'hygiène leur ont été portés, dans les jours qui ont suivi.

Nous avons été enchantés de recevoir un très grand nombre de remerciements sous différentes formes.

LA VIE CULTURELLE DANS NOTRE COMMUNE

SAISON CULTURELLE 2021*

- 4 juin : Soirée Hip Hop en collaboration avec la section Hip Hop de Loisirs Famille Jeunesse à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-près-Riom

- 18 juin : Fête de la Musique à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-près-Riom

- 28 août : Concert Tribute à Jean-Jacques Goldman au stade Paul BOSSE à Saint-Bonnet-près-Riom

- 25 septembre : Voyage à Hauterives et visite du Palais Idéal du Facteur Cheval

- 10 décembre : Spectacle Handi Danse à la salle des fêtes de Saint-Bonnet-près-Riom

** Sous réserve des conditions sanitaires.*

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DÉVIATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET QUALITÉ DE VIE

Depuis longtemps nous subissons les nuisances et les embouteillages, en continuelle augmentation, dans notre village. Depuis longtemps, également, on parle d'une déviation qui n'en finit pas de se décider.

Il ne faut pas se décourager !

C'est donc avec espoir et détermination que nous continuons de travailler dans cet objectif, avec nos élus et l'appui des habitants de notre commune. C'est pourquoi, tout d'abord, nous voulons remercier nos adhérents pour leur confiance et leur soutien. Pour nous, c'est un indispensable encouragement !

Concernant la déviation, En fin d'année 2020 nous avons participé à deux réunions importantes avec nos élus et des représentants du département :
La première avec des techniciens des routes. Réunion qui avait laissé à tous un goût amer. L'info retenue était qu'il n'y aurait pas de réservation pour une future déviation sur notre projet de rond-point Nord.

Suite à cela, une nouvelle réunion est organisée, cette fois avec les élus du département dont la vice-présidente en charge des routes accompagnée de son directeur technique.

Décisions :
Rond-point au nord de Saint-Bonnet avec une amorce pour la future déviation. Délais prévisionnels : démarrage des travaux fin deuxième trimestre 2021 Fin des travaux en octobre 2021.

Tracé Déviation : Poursuite des études sur les deux hypothèses de tracé restant, pour une première réponse dans l'été 2021, concernant les transferts de flux et leurs conséquences sur le trafic au rond-point Nord de Riom.

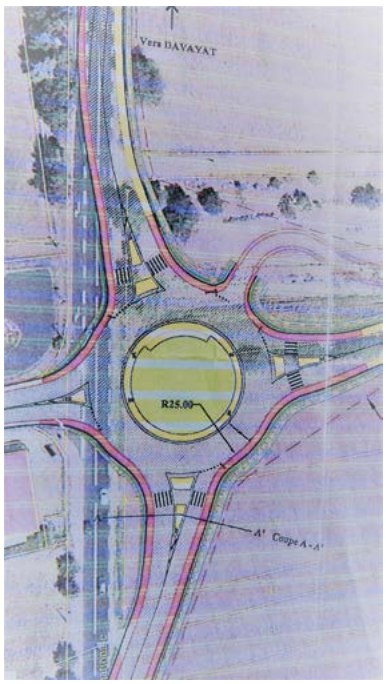

Bien sûr ça n'avance pas assez vite mais ça avance. Ce que nous attendons, maintenant, c'est effectivement une décision définitive sur un tracé.

Concernant les autres problèmes de circulation et de sécurité dans le bourg, nous continuons, bien sûr, à travailler au sein de la Commission Sécurité et Cadre de Vie.

Cette année, en raison de l'épidémie, nous n'avons pas pu organiser notre AG, ce qui nous a privé d'un moment important d'échanges et de convivialité.

En attendant un avenir plus souriant, venez nous rejoindre en adhérant à notre association. Pour cela il suffit de nous faire parvenir la modique somme de 5€* par adhérent, à l'adresse du président : « Boleslaw NOWIK - 49 avenue de la Libération – Saint-Bonnet » ou à l'un des membres du conseil d'administration que vous connaissez (Liste sur le site de la commune ou sur notre blog : http://la-deviation-securite-routiere.blogspot.com/).

**Chèque à l'ordre de « Association Déviation St Bonnet »*

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE : CIPAN FAUNISTIQUE, C'EST QUOI ?

Il s'agit de semis qui ont lieu, après la récolte de céréales. Ceux-ci valorisent les parcelles en servant d'engrais vert. C'est un piège à nitrates qui limite les risques de ruissellement et d'érosion des sols et protège la faune sauvage en lui servant de refuge. A Saint-Bonnet la Société de chasse a proposé aux agriculteurs de semer des CIPAN.

Ensemble, Agriculteurs et chasseurs pouvaient agir pour la biodiversité :

La fédération de chasse et la société de chasse de Saint-Bonnet indemnisent la semence à hauteur de 70%.
Les Agriculteurs ont en charge le semis et 30% du prix des graines.
L'exploitant doit semer avant le premier septembre et le laisser en place jusqu'au 15 octobre

Cette année, pour notre première tentative ; le GAEC MONTOY/FILIOL a accepté de jouer le jeu et de semer 12 hectares de CIPAN.

La Société de chasse les remercie chaleureusement.

Pour 2021, les chasseurs espèrent bien que d'autres Agriculteurs se joindront à cette action.
Ceux, des Agriculteurs, qui souhaitent rejoindre ce grand projet, peuvent contacter dès maintenant la Société de chasse.

QUE SE PASSE-T-IL CHEZ «LES BRAYAUDS-CDMDT63» EN CETTE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE ?

En qui concerne l'École de Musique Associative, après une rentrée réussie au Gamounet, les élèves et leurs professeurs ont dû se résigner à réaliser les cours en visioconférence sur les mois de novembre et décembre... Puis, en janvier, grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict et à de nombreux ajustements d'emplois du temps, nous nous réjouissons que les cours aient pu reprendre en présentiel. Les mercredis après-midi résonnent de nouveau en musique au Gamounet. Espérons que cela puisse durer.

Nos employés permanents, eux, alternent entre télétravail et présence au bureau, et font leur maximum pour la bonne marche de l'association en cette période mouvementée. En effet l'annulation des événements demande autant sinon plus de travail !

D'ordinaire, chaque nouvelle année commence avec notre traditionnel bal du cochon. Cette année évidemment le cochon n'aura pas dansé sa bourrée endiablée, mais les membres de l'Association se sont retrouvés pour une journée de travail collectif le samedi 30 janvier.

Au programme : impact de la crise sanitaire sur nos activités, mais aussi envies pour 2021, nouveaux projets, futurs travaux... et bien sûr de la musique !

Échanger, discuter, se voir, s'entendre, nous permet d'élaborer un futur que nous espérons proche et (on l'espère !) de pouvoir vous proposer nos festivals cet été. Alors si tout va bien rendez-vous du ***7 au 11 juillet pour les Volcaniques*** à Saint-Bonnet-près-Riom et ***du 5 au 8 août pour Comboros*** à Saint-Gervais d'Auvergne. On espère vous retrouver en bal ou en concert dès que cela sera possible !

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

LES POMPIERS DE SAINT-BONNET

Nous profitons de cet espace qui nous est proposé dans ce bulletin municipal pour vous remercier très chaleureusement pour vos retours lors de notre campagne des calendriers 2021. Malgré l'autorisation de M. le Préfet du Puy de Dôme de réaliser nos tournées en «porte à porte», nous avons rapidement pris la décision de stopper ce mode de distribution qui nous semblait risqué pour vous comme pour nous.

Nous souhaitions être en phase avec les mesures sanitaires liées à l'évolution de l'épidémie et donc limiter au maximum les échanges. Nous avons donc choisi de déposer le calendrier 2021 dans un maximum de boites aux lettres des trois communes défendues par notre centre, Saint-Bonnet-près-Riom, Davayat et Yssac-la-Tourette.

Malheureusement, notre stock est basé sur les campagnes des années précédentes en «porte à porte» et nous avons manqué de calendriers pour clôturer certaines tournées. Beaucoup d'habitants n'ont pas reçu d'exemplaire et nous vous prions de nous en excuser. Nous pouvons passer prochainement une nouvelle commande auprès de notre imprimeur, vous avez la possibilité de commander un calendrier si vous le souhaitez à l'adresse suivante :

cpistbonnetpresriom@gmail.com

Comme l'ensemble des casernes du département, notre centre a connu une baisse sensible du nombre d'interventions en 2020 avec 64 sorties. Malgré cette nette diminution de notre activité opérationnelle liée à la crise sanitaire, notre personnel a continué de se former et de se perfectionner :

Le Sapeur Coralie LAURENT a validé la première partie de sa formation de secourisme et sa formation incendie.

Le Sapeur Aurélien LAVENU a validé sa formation de secourisme.

Le Sapeur Clément ANDRAUD et le Sapeur Stéphane RODRIGUEZ ont validé leurs formations de secourisme et le module incendie.

Le Sapeur Nora LHOMME a validé sa formation de secours routier.

Le Sapeur Cassandra LAGODSKY a quant à elle obtenu son permis poids lourd, qui lui permettra de conduire dans les prochaines semaines notre véhicule de lutte contre les incendies.

Le Sapeur Charlotte FILLIOL, le Sapeur Maxime GARDARIN, le Sapeur Nora LHOMME et le Sapeur Matthieu RELLIER ont validé la formation de Chef d'équipe. Cette réussite leur a permis d'être promu au grade de Caporal.

Le Caporal Romain LEFRANCOIS a été nommé Caporal/Chef. L'Adjudant Fréderic BROMONT a été promu Adjudant/Chef.

Le Lieutenant Jean-Marie FILIOL, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31 janvier 2020, a été nommé Capitaine honoraire.

Le Caporal Matthieu RELLIER a été décoré de la médaille de bronze des Sapeurs-Pompiers pour 10 ans de services rendus.

Nous avons connu quelques mouvements de personnels au cours de l'année 2020 avec le départ en début d'année du Lieutenant Jean-Marie FILIOL, ancien Chef de Centre, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 35 ans de service.

Nous avons également enregistré le départ du Sapeur Nicolas MARTIN.

Du côté des arrivées, le Caporal/Chef William ABABSA, le Sapeur Florian BEAUVIVRE, les apprenants Anaïs CHOUVY et Léonore VIOLAS ont intégré notre centre au cours de cette année.

Si vous aussi vous avez des interrogations sur cet engagement citoyen et que vous envisagez de vous investir dans une démarche parallèle à votre activité professionnelle, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par mail via l'adresse citée auparavant, ou par téléphone au 06.85.33.16.28.

Pour conclure, nous vous remercions pour vos nombreux témoignages de soutien et de sympathie. Nous espérons vous revoir rapidement au cours des cérémonies d'hommages ou lors des différents évènements organisés par notre Amicale.

Adjudant Nicolas GENILLER,
Chef de Centre
Adjudant Yannick ROBILLON,
Adjoint au Chef de Centre

PAROLE À NOS ASSOCIATIONS

DESTINATION DENTELLE

Certes la pandémie actuelle et les mesures sanitaires associées gênent beaucoup la vie associative du club «Destination Dentelle» mais cela n'empêche pas les membres de communiquer et de partager. Elles vivent avec leur temps et savent utiliser les moyens modernes pour échanger, à l'écrit ou en visio. Les créations, modèles, échanges, partages et bonnes idées circulent.

Le projet du **prochain couvige** est toujours présent, il se tiendra à Saint-Bonnet bien sûr, la date est choisie, le **06 mai 2023,** retenez-la, ce sera un bel évènement ! Le thème est choisi mais cela reste une surprise...

Nous avons également une excellente nouvelle à partager avec vous, une de nos « apprenties » dentellières, en reconversion professionnelle actuellement, prépare le **CAP Art de la Dentelle**. Après l'obtention de son diplôme, elle sera à même d'enseigner et de partager son savoir. Nous sommes ravies et lui apportons tout notre soutien et nos encouragements.
Pour ceux et celles qui ne connaissent pas le monde de la dentelle, voici un lien vers un reportage qui a été diffusé par France 3 à ce sujet :

https://mobile.france.tv/actualites-et-societe/info-meteo/2255791-18-30-la-suite-auvergne-rhone-alpes.html

Hors période de crise sanitaire, l'Association Destination Dentelle se retrouve tous les samedis des semaines impaires entre 14h et 17h30 au 1er étage du bâtiment de la mairie.

Que vous soyez débutant(e)s ou expert(e)s, adeptes de la Dentelle, du Tricot, du Crochet et autres passionné(e)s du travail autour du fil et de la laine, vous êtes les bienvenu(e)s à nos séances afin de partager et échanger dans un climat convivial et bienveillant.

Pour tout complément d'information :
Valérie Dupont au 06.82.94.02.52
Laure Defiolles au 06.81.63.63.15

AMICALE DES ANCIENS ET AMIS DE L'ÉCOLE ST JOSEPH

Créée en 1990, l'Amicale des Anciens et Amis de l'école ST Joseph participe aux différentes manifestations de l'établissement précité. Elle fournit aussi une aide et un soutien lorsque des travaux sont réalisés.

Un de ses objectifs est également de fournir la possibilité, à d'anciens élèves ou amis, de se retrouver tous les 2 ans autour d'un méchoui très convivial. Cette année, si les conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 le permettent, il aura lieu le samedi 29 mai à partir de midi. Comme d'habitude cette manifestation est organisée dans le terrain derrière l'école et sous chapiteaux

Pour tout renseignement contacter José MARQUES (Tél. 06 66 14 78 41) ou Guy EYBOULET (Tél. 04 73 63 56 52).

COMITÉ DES FÊTES DE SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM

En ces temps compliqués pour tous, le comité des fêtes essaie, malgré les contraintes en vigueur, de vous proposer quelques petites distractions.

A Noël, nous avons lancé une tombola et un concours de maisons décorées, qui ont remporté un grand succès.

Nous profitons de cet article pour remercier les commerçants qui nous ont apporté leur aide pour la vente des tickets et sans qui cela n'aurait pas était une réussite !!MERCI à eux.

Nous avons quelques projets en cours de préparation pour le printemps, Alors surveillez bien vos boites aux lettres !!!
A l'heure actuelle, il nous semble difficile, si les conditions sanitaires ne s'allègent pas, d'organiser les « moules frites » qui regroupent beaucoup de monde. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant via notre page Facebook et notre site internet.

Pour finir, un petit mot concernant la fête patronale. La fête 2020 a dû être annulée pour cause de Covid-19. Il a fallu envisager de nouvelles solutions pour satisfaire le plus grand nombre.

Une commission réunissant les différentes classes, les parents, le comité des fêtes et la mairie a été constituée par la municipalité. De nombreuses réunions ont été organisées. Dans la mesure où aucun consensus ne s'est dégagé mais qu'une majorité souhaitait un gel des classes, la mairie a tranché pour cette solution.
Même si cela n'était pas l'idée première du comité nous respectons cette décision qui entraine un décalage du « cou de l'oie » de l'âge de 18 à 19 ans.
Nous espérons vivement pouvoir reprendre rapidement un fonctionnement « normal » de nos activités et ainsi pouvoir de nouveau animer le village.
En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous et à très vite ...

Les membres du
comité des fêtes.

COMITÉ DE JUMELAGE

comité de jumelage

De toutes les manifestations habituellement organisées par le Comité de Jumelage, seules les commandes d'huîtres et la distribution ont été possibles en fin d'année au vu des règles sanitaires.

Compte-tenu de l'inactivité imposée par la pandémie, le conseil d'administration, contacté en distanciel a décidé :
- de la gratuité des cartes 2021 pour tous les adhérents possédant une carte 2020,
- du versement d'un don au CCAS de 500 euros prélevés sur la subvention municipale.

Par solidarité dans le contexte actuel et pour remercier nos fidèles partenaires, la municipalité a souhaité offrir cet espace aux entreprises ayant pris un encart sur le premier bulletin.